

C.P.T.S.M.

Club de Plongée de Trouville-Sous-Mer

Site : www.club-plongee-trouville.fr

Fiche d'inscription encadrant saison 2022/2023

N° de licence : Niveau de plongée :

M. - Mme - Mlle : Nom : Prénom :

Numéro : Adresse :

Ville : Code postal :

Date de naissance : Adresse mail :

Tél. domicile : Tél. portable :

TIV : oui - non RIFAP oui - non Permis bateau : côtier - hauturier

(Pour les nouveaux membres, le cas échéant, joindre une copie du brevet.)

En cas d'urgence : Nom: Tél

Pièces à fournir en totalité avec le dossier d'inscription

1. La présente fiche dûment complétée et signée au verso par vous-même ou votre représentant légal si vous avez moins de 18 ans.
 2. Un certificat médical modèle fédéral obligatoire (tout médecin / médecin fédéral) selon votre condition indiquée sur le tableau disponible sur le site www.club-plongee-trouville.fr, datant de moins de 120 jours.
 3. 1 photo d'identité (première inscription).
 4. Le règlement de la cotisation annuelle, de la licence, et de l'assurance complémentaire, facultative mais conseillée par chèque à l'ordre de CPTSM ou par virement RIB : FR10 3000 2059 3400 0007 0849 K62 - BIC/SWIFT CRLYFRPP: Merci de bien préciser votre nom dans le libellé du virement
 5. Merci de compléter la fiche 'autorisation parentale pour la plongée jeune' pour les membres mineurs.
-

autorisation de droit d'image adulte

j'autorise, / je n'autorise pas, le Club de Plongée de Trouville-Sous-Mer à présenter, sur le site internet du club et ou les réseaux sociaux, les photos sur lesquelles je pourrais figurer dans le cadre des activités proposées en son sein.

Honorabilité – Licence

Au moment de la prise de licence, l'honorabilité de l'encadrant va être vérifiée par les services de l'état. L'encadrant(e) qui ne souhaite pas se soumettre à cette obligation ne peut plus encadrer. Les éléments à renseigner pour la licence sont les suivants :

M - F Nom de naissance : Prénom de naissance :

Date de naissance :

Pays de naissance : Département : Ville :

Pour la personne née à l'étranger :

Nom du père : Prénom du père :

Nom de la mère : Prénom de la mère :

Pour des raisons d'assurance, les adhérents qui ne sont pas à jour de leur licence et cotisation 15 jours après leur inscription ne pourront être admis.

Tarifs et horaires pour la saison 2022/2023

SECTIONS	COTISATIONS	HORAIRES*
Plongée adulte (>14 ans) Cette option donne accès à la section Nage avec palmes	182 € + licence Pour le 1 ^{ière} membre 105 € + licence Pour les suivants	Mardi soir de : 20h à 21h30
Plongée enfant⁵ (10 à 14 ans) Cette option donne accès à la section Nage avec palmes	85 € + licence Pour le 1 ^{ière} membre 55 € + licence Pour les suivants	Se renseigner au club
Nage avec palmes Cette option ne donne pas accès aux autres sections.	120 € + licence Pour le 1 ^{ière} membre 80 € + licence Pour les suivants	Mardi soir de : 19h à 20h30 Jeudi soir de : 20h à 21h

* - les horaires sont peuvent être modifiés et selon les saisons et les jours fériés.

Licences FFESSM	
Licence adulte (plus de 16 ans)	43 €
Licence jeune (de 12 à 16 ans)	27 €
Licence enfant (moins de 12 ans)	12 €

La cotisation :	€
La licence :	€
L'assurance loisir 1 <input type="checkbox"/> - 2 <input type="checkbox"/> - 3 <input type="checkbox"/> :	€
Don facultatif	€ _____
Total :	€

Assurances fédérales facultatives	
Assurance loisir 1	21 €
Assurance loisir 2	26 €
Assurance loisir 3	44 €
D'autres assurances sont proposées, n'hésitez pas à vous renseigner	

La cotisation "plongée adulte" du C.P.T.S.M. donne droit :

1. A être membre actif du C.P.T.S.M.
2. A l'accès gratuit à la piscine* strictement pendant les activités du club, avec encadrement obligatoire.
3. A un encadrement assuré par des moniteurs diplômés par la F.F.E.S.S.M. ou par l'État.
4. A la possibilité de participer au sein du Club aux différentes activités : nage avec palmes, technique, biologie, matériel, photos, ...
5. A la possibilité de préparer et de se présenter aux brevets fédéraux : niveaux I, II, III au sein du Club, (préparation des autres brevets au niveau départemental et régional en stages).
6. A l'utilisation du matériel mis à disposition par le club pendant les séances ou les sorties.
7. Aux plongées prévues et organisées par le Club.

* à la piscine de Trouville ou à la piscine de Deauville selon le cas.

Reste à votre charge :

- Votre petit équipement personnel : palmes, masque, tuba, ceinture, ...
- Les suppléments inhérents aux plongées et sorties : transport, hébergement, gonflage, restauration, ...
- Les fournitures indispensables : carnet de plongées, passeport de plongée, livret pédagogique...
- L'obligation morale d'accepter les termes de la Charte du C.P.T.S.M. (consultable au local du Club).

Fait à :
Le :
Signature - attestant que vous avez lu et que vous acceptez les termes de la charte.

Subaquatiquement vôtre
Le Bureau du C.P.T.S.M.